

Service Interrégional des Concours

concours et examens

rapport du Président du jury



Filière
culturelle

Rapport du président du jury Concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe Session 2013

Le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest, dans trois spécialités :

- Musée,
- Bibliothèque,
- Archives.

I. CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

A. Calendrier

Période d'inscription	7 mai au 5 juin 2013
Période de retrait des dossiers	7 mai au 13 juin 2013
Date limite de retour des dossiers	13 juin 2013
Épreuves d'admissibilité	13 novembre 2013
Épreuves d'admission	Du 7 au 10 avril 2014
Réunion jury d'admission	24 avril 2014

B. Inscriptions

Le **concours externe** est un concours sur titres avec épreuves ouvert, pour 50 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, correspondant à l'une des spécialités suivantes : musée, bibliothèque, archives ou documentation.

Le **concours interne** est un concours sur épreuves ouvert, pour 30 % au plus des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Le **troisième concours** est un concours sur épreuves ouvert, pour 20 % au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins :

- soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées. Les activités professionnelles prises en compte au titre du concours doivent avoir été exercées dans les domaines correspondant aux missions dévolues aux assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 2ème classe. Les activités accomplies en tant que C.E.S, C.E.C, emploi-jeune et C.A.E sont prises en compte en fonction de leur nature ;

- soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;

- soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

1751 candidats ont retiré un dossier d'inscription :

- 1734 par Internet (près de 99,03 %)

- et 17 dossiers papier par courrier ou à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Sur les 1273 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription dans les délais, 76 n'ont finalement pas été admis à concourir faute de remplir les conditions d'accès et 42 candidats ont annulé leur inscription.

Au total, 1155 candidats ont donc été convoqués (946 femmes et 209 hommes), compte tenu des désistements. En ce qui concerne le concours externe, 77 candidats ont déposé à leur initiative une demande d'équivalence de diplôme auprès de la commission REP RED du CNFPT. 52 ont été redirigés vers cette commission par le service organisateur. Après examen des dossiers transmis, 5 demandes d'équivalence n'ont pas été accordées.

Ainsi, 1155 candidats ont été admis à concourir et convoqués dans le centre d'écrits de Bruz (35).

Parmi ces candidats, 38 candidats ont été admis à concourir sous réserve de la production, à la date de la 1ère épreuve (fixée le 13 novembre 2013), de leur diplôme ou de la décision favorable de la commission REP-RED placée auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élevé à 83, répartis de la manière suivante, selon les voies de concours et spécialités suivantes :

Voie de concours	Spécialité Musée	Spécialité Bibliothèque	Spécialité Archives
Concours externe	11	34	6
Concours interne	5	16	3
Troisième concours	2	4	2
Total	18	54	11

D. Répartition des admis à concourir

Les 1155 candidats répondant aux conditions pour être admis à concourir étaient répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités :

Voie de concours	Spécialité Musée	Spécialité Bibliothèque	Spécialité Archives
Concours externe	297	459	79
Concours interne	65	210	27
Troisième concours	9	8	1
Total	371	677	107

E. Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies :

	Spécialité Musée	Spécialité Bibliothèque	Spécialité Archives
Concours externe	27	13	13
Concours interne	13	13	9
Troisième concours	4	2	1

Pour le concours externe, la sélection est plus forte pour la spécialité musée (1 poste pour 27 admis à concourir).

II. CANDIDATS

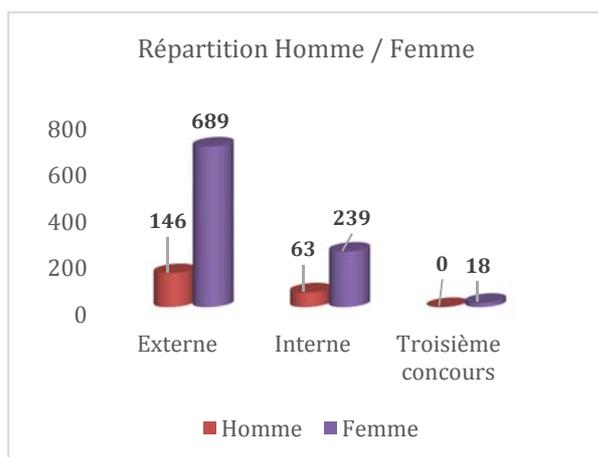
A. Origine géographique

Les candidats convoqués à l'épreuve écrite sont domiciliés dans 18 départements différents :

RÉGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS À CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	351	858 candidats Soit 74.29 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	296	
Basse Normandie	107	
Haute Normandie	104	
Hors Grand Ouest (dont 3 dans les DOM TOM)	297	Soit 25.71 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

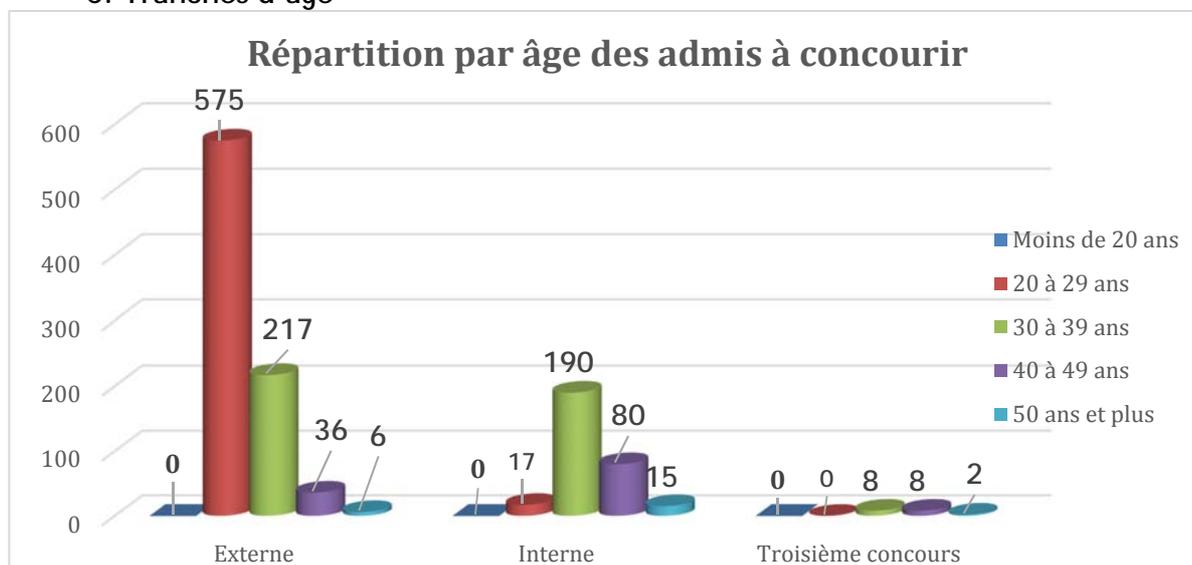
Les candidats proviennent de 77 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (82 %).

C. Tranches d'âge



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 69 % des admis à concourir de cette voie.

Pour le concours interne, les candidats âgés de 30 à 39 ans représentent 63 % des admis à concourir dans leur voie.

Enfin, pour le 3^{ème} concours, les candidats âgés de 30 à 39 ans et de 40 à 49 ans représentent la même part, c'est-à-dire 44 % des admis à concourir de cette voie.

D. Option

Les candidats aux trois voies de concours peuvent demander, au moment de l'inscription, à subir en cas d'admissibilité l'une des deux épreuves facultatives suivantes :

➤ **Epreuve écrite de langue** (durée : 2 heures- coefficient 1) :

- Soit une épreuve écrite de langue portant sur la traduction, sans dictionnaire d'un texte dans une des langues étrangères suivantes :

Allemand, anglais, italien, espagnol, portugais, néerlandais, russe, arabe moderne ou grec.

- soit une épreuve écrite de langue portant sur la traduction avec dictionnaire d'un texte dans une des langues anciennes suivantes :

Latin ou grec

OU

➤ **Epreuve orale d'informatique portant sur les multimédias** (durée : 20 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1):

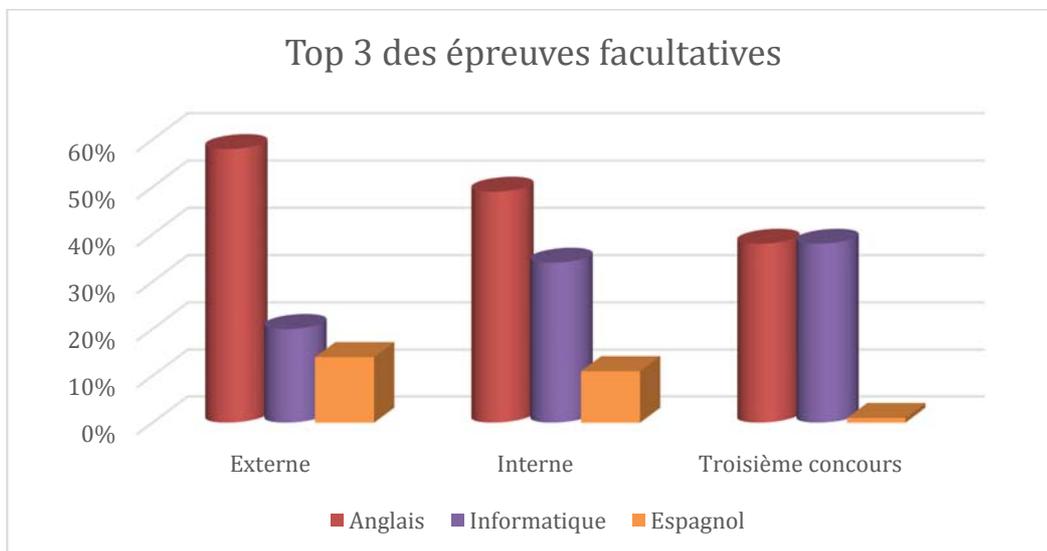
Seuls les points excédant la note 10 sur 20 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

OPTIONS	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR			TOTAL PAR LANGUE
	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS	
Allemand	16	5	1	22
Anglais	382	120	6	508
Arabe moderne	0	0	0	0
Espagnol	94	27	2	123
Grec	0	0	0	0
Italien	27	10	1	38
Néerlandais	0	0	0	0
Portugais	2	0	0	2
Russe	1	0	0	1
Latin	2	0	0	2
Grec ancien	1	0	0	1
Informatique	134	85	6	225
TOTAL	659	247	16	922

Il est à noter que 78.92 % des admis à concourir de la voie externe ont choisi une épreuve facultative, 81.79 % pour les interne 88.89 % pour le 3^{ème} concours.

Les candidats ont le choix entre 9 langues vivantes et 2 langues anciennes, mais l'anglais est la langue la plus plébiscitée :

- concours externe : 72.76 % des candidats ayant choisi une épreuve de langue
- concours interne : 74 % des candidats ayant choisi une épreuve de langue
- 3^{ème} concours : 60 % des candidats ayant choisi une épreuve de langue



Le choix des candidats pour l'épreuve facultative se porte majoritairement sur l'anglais, puis l'informatique et l'espagnol en 3^{ème} choix.

III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

Les épreuves se sont déroulées le 13 novembre 2013, sur la journée entière pour les internes et les candidats au 3^{ème} concours (2 épreuves) et uniquement l'après-midi pour les externes (une seule épreuve).

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE			3 ^{ème} CONCOURS			TOTAL	
	Convoqués	Présents	Convoqués	Présents		Convoqués	Présents		Convoqués	Présents
				Questions	Note		Questions	Note		
Bibliothèque	459	286	210	125	123	8	3	3	677	412
Musée	297	179	65	44	44	9	5	5	371	228
Archives	79	55	27	18	18	1	1	1	107	74
TOTAL	835	520	302	187	185	18	9	9	1155	714
Taux d'absentéisme		37,72%			38,74%			50,00%		38,18%

Le taux général d'absentéisme s'élève donc à 38.18 %.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

La période de correction s'est déroulée du 22 novembre 2013 au 7 janvier 2014, soit sur 6 semaines environ.

Au total, 26 intervenants ont participé à la correction des copies.

Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Il a été attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité a entraîné l'élimination du candidat.

1. Correction de l'épreuve de note, commune aux concours externe, interne et troisième concours

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

(durée 3 heures; coefficient 3)

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indication de correction.

Thématiques abordées par SPECIALITE	
Musée	le patrimoine culturel immatériel
Bibliothèque	l'accueil des publics de traditions culturelles diverses dans les bibliothèques-médiathèques
Archives	l'archivage électronique

Observations générales des correcteurs

Spécialité « Musée » :

Le sujet dense était d'actualité et les documents composant le dossier pertinents. Les correcteurs ont noté que les codes de la note de synthèse ne sont pas toujours connus des candidats.

Spécialité « Bibliothèque » :

Le dossier comprenait des documents variés et abordables et la commande était bien formulée. Les candidats ont souvent manqué d'analyse et de synthèse et ont des difficultés à poser la problématique. La dimension politique a également trop souvent été oubliée.

Spécialité « Archives » :

Le sujet était clair, adapté à l'actualité de la profession et au niveau attendu des candidats.

Résultats de l'épreuve de note

Concours externe

Spécialité	Nbre candidats présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nbre de 0	Nbre notes éliminatoires
Bibliothèque	286	8.22	16	0	2	19
Musée	179	9.84	15.50	2	0	6
Archives	55	9.25	16	0	1	4

Concours interne

Spécialité	Nbre candidats présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nbre de 0	Nbre notes éliminatoires
Bibliothèque	123	9.59	15	0	2	7
Musée	44	9.42	14	3	0	1
Archives	18	9.22	13.5	5.5	0	0

Troisième concours

Spécialité	Nbre candidats présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nbre de 0	Nbre notes éliminatoires
Bibliothèque	3	9.67	12	6	0	0
Musée	5	9.70	11	8.5	0	0
Archives	1	8.5	-	-	-	-

2. Correction de l'épreuve de questionnaire concours interne et troisième concours

Cette épreuve consiste en un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie. (durée: 3 heures / coefficient 2).

Questions par spécialité	
Musée	<p>Question 1 (8 points) En quoi le musée est-il un enjeu de politique territoriale ?</p> <p>Question 2 (4 points) De plus en plus de musées, de monuments, de lieux patrimoniaux font appel à des artistes contemporains. Quel rôle y jouent-ils ?</p> <p>Question 3 (4 points) Le prêt de collections publiques à un autre musée ?</p> <p>Question 4 (4 points) Le projet scientifique et culturel (PSC) : définition et objectifs.</p>

Bibliothèque	<p>Question 1 (8 points) A quels enjeux de politiques publiques une bibliothèque-médiathèque peut-elle contribuer et avec quels partenaires ?</p> <p>Question 2 (4 points) Peut-on acquérir des collections sans plan de développement ?</p> <p>Question 3 (4 points) Quelles seraient les conséquences du catalogage local sur le travail des bibliothèques et sur leurs rapports aux collections ?</p> <p>Question 4 (4 points) Quelles fonctions d'une bibliothèque pourraient être externalisées et quelles en seraient les conséquences ?</p>
Archives	<p>Question 1 (8 points) Comment valoriser les archives ? Vous illustrerez votre propos par des exemples concrets.</p> <p>Question 2 (4 points) Quelles dispositions particulières sont prévues par le code du patrimoine pour la collecte et la communication des archives des responsables politiques ?</p> <p>Question 3 (4 points) Qu'est-ce qu'une série organique ?</p> <p>Question 4 (4 points) Le cadastre français (origine, usages, typologie, conservation).</p>

Observations générales des correcteurs

Spécialité « Musée » :

Les correcteurs ont considéré que le sujet était adapté à ce concours. Le niveau est relativement homogène et montre que les candidats s'étaient préparés, même s'ils ont relevé un manque de connaissances historiques.

Spécialité « Bibliothèque » :

Le sujet, jugé bien formulé par les correcteurs, balayait les questions et enjeux bibliothéconomiques. La question sur l'externalisation a été mal comprise par les candidats. Globalement, cette épreuve a démontré un manque de recul des candidats sur leur environnement professionnel et sur les évolutions du métier ainsi que des lacunes importantes en termes de grammaire et d'orthographe.

Spécialité « Archives » :

Les questions portaient sur des thèmes assez classiques, avec des niveaux de difficulté variables. En effet, les questions 2 et 3, plus subtiles, ont ainsi été traitées de façon moins complète.

Résultats de l'épreuve de questionnaire

Concours interne

Spécialité	Nbre candidats présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nbre de 0	Nbre notes éliminatoires
Bibliothèque	125	8.75	17	1	0	15
Musée	44	8.85	16	4	0	1
Archives	18	10.76	16.5	7.5	0	0

Troisième concours

Spécialité	Nbre candidats présents	Moyenne générale	Note la + haute	Note la + basse	Nbre de 0	Nbre notes éliminatoires
Bibliothèque	3	8.67	12	3	0	1
Musée	5	11.40	14	8	0	0
Archives	1	12.5	-	-	-	-

C. Signes distinctifs

Non respect des consignes - rupture d'anonymat

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures potentielles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets et rappelées plusieurs fois oralement les jours d'épreuves.

Le jury tient, à cet égard, à attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du cdg35, rappelées, tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

Il est à noter que pour ce concours, 2 copies ont obtenu la note de 0/20 car elles comportaient un signe distinctif

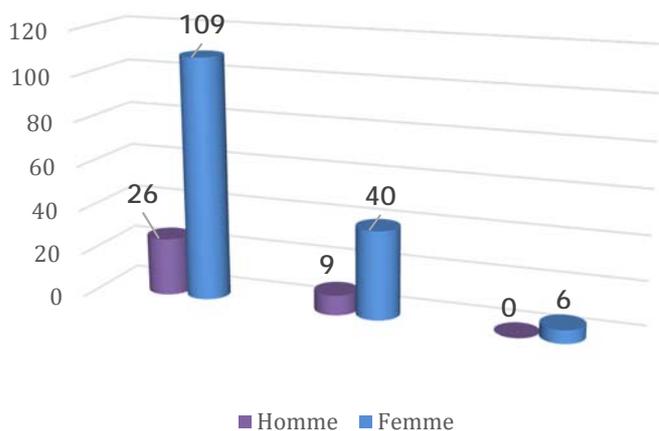
D. Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité qui se sont déroulées le 13 novembre 2013, et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

Spécialité	EXTERNE		INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Seuil	Nombre de candidats admissibles	Seuil	Nombre de candidats admissibles	Seuil	Nombre de candidats admissibles
Bibliothèque	10/20	79	11/20	33	11.40/20	2
Musée	12.50/20	37	10.80/20	10	11.20/20	3
Archives	11.50/20	19	11.50/20	6	10.10/20	1
TOTAL		135		49		6

Soit 190 candidats admissibles.

Répartition des candidats admissibles



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admissibles (82%) ; ce qui est proportionnel à la répartition des admis à concourir qui compte également 82 % de femmes.

IV. EPREUVES D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine du 7 au 10 avril 2014 pour l'ensemble des candidats admissibles.

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant, selon la voie de concours :

Concours externe :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

Concours interne et Troisième concours:

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

B. Résultats des épreuves facultatives

Sur les 190 candidats admissibles, 168 ont choisi une épreuve facultative (88,42 %).

Parmi ces 168 candidats, 125 ont choisi l'épreuve facultative de langue (74,40 %) et 43 candidats ont choisi de présenter l'épreuve d'informatique (25,60 %).

122 candidats sur les 125 candidats convoqués se sont présentés à une épreuve écrite facultative de langue (2,4 % d'absentéisme) et sur les 43 candidats convoqués à l'épreuve d'informatique, tous étaient présents.

L'épreuve de langue est facultative pour les trois voies du concours (seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés à l'admission).

Les correcteurs font remarquer que la pratique de la langue est très lointaine pour certains candidats. La traduction reste ainsi souvent approximative. Les mauvaises notes sont dues à un manque de pratique à l'exercice de la traduction. Nombreux sont les candidats qui oublient de bien lire le texte et de se poser les bonnes questions avant de se lancer dans la traduction (qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Pourquoi ?).

Les très bonnes copies sont celles où les candidats ont su traduire les expressions en cherchant les mots qui pouvaient traduire le plus fidèlement possible le texte d'origine.

Les candidats ont obtenu de meilleurs résultats en informatique (moyenne de l'épreuve : 12,26/20) qu'en langue (moyenne de l'épreuve : 10,24/20).

C. Résultats des épreuves orales

Sur les 190 candidats convoqués, 185 se sont finalement présentés à ces épreuves (2.63 % d'absentéisme).

Concours externe

Spécialité	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	77	12.90	6	19	48	11.125	1	19	20	12.06	9	17.25
Archives	17	13.94	5	19	12	7.62	1	15.50	3	10.33	9	11
Musée	36	14.18	9	18.50	29	12.12	1	18	2	11.63	9	14.25

Concours interne

Spécialité	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	33	11.11	8	15.5	15	9.33	1	18.5	11	11.89	9	19
Archives	6	12.17	6	16	3	7.33	5	12	3	13.83	11	17.25
Musée	10	15.55	14	18.5	7	10.93	5	14.50	2	12.63	9	16.25

Troisième concours

Spécialité	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	2	11.75	9	14.5	1	12.5	12.5	12.5	1	13.25	13.25	13.25
Archives	1	9	9	9	-	-	-	-	1	12.5	12.5	12.5
Musée	3	15.83	13.5	18	3	10.33	7.5	12.5	-	-	-	-

D. Candidats admis

Le jury institutionnel entérine à l'unanimité toutes les propositions de notes faites par les membres du jury et les examinateurs complémentaires ayant participé aux différentes épreuves.

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe, interne et 3^{ème} concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

A la lecture des listes au mérite anonyme par concours et par spécialités, les membres du jury ont constaté que tous les postes ne pouvaient être pourvus en l'état à cause de candidats exæquos. Ainsi, ils ont souhaité étudier la faisabilité de certains transferts de postes.

A l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats le jury institutionnel décide de retenir les seuils d'admission suivants :

Spécialité	EXTERNE		INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
	Seuil	Nombre de candidats admis	Seuil	Nombre de candidats admis	Seuil	Nombre de candidats admis
Bibliothèque	12.83	34	11.94	19	13	1 ⇒ 3 postes transférés au concours interne
Musée	15.25	11	13.50	5	13.25	2
Archives	14.25	8	13.34	3	13	0 ⇒ 2 postes transférés au concours externe
TOTAL		53		27		3

Le jury a décidé de transférer du 3^{ème} concours vers le concours externe :

- 2 postes dans la spécialité archives

Le jury a décidé de transférer du concours externe vers le concours interne :

- 3 postes dans la spécialité bibliothèque

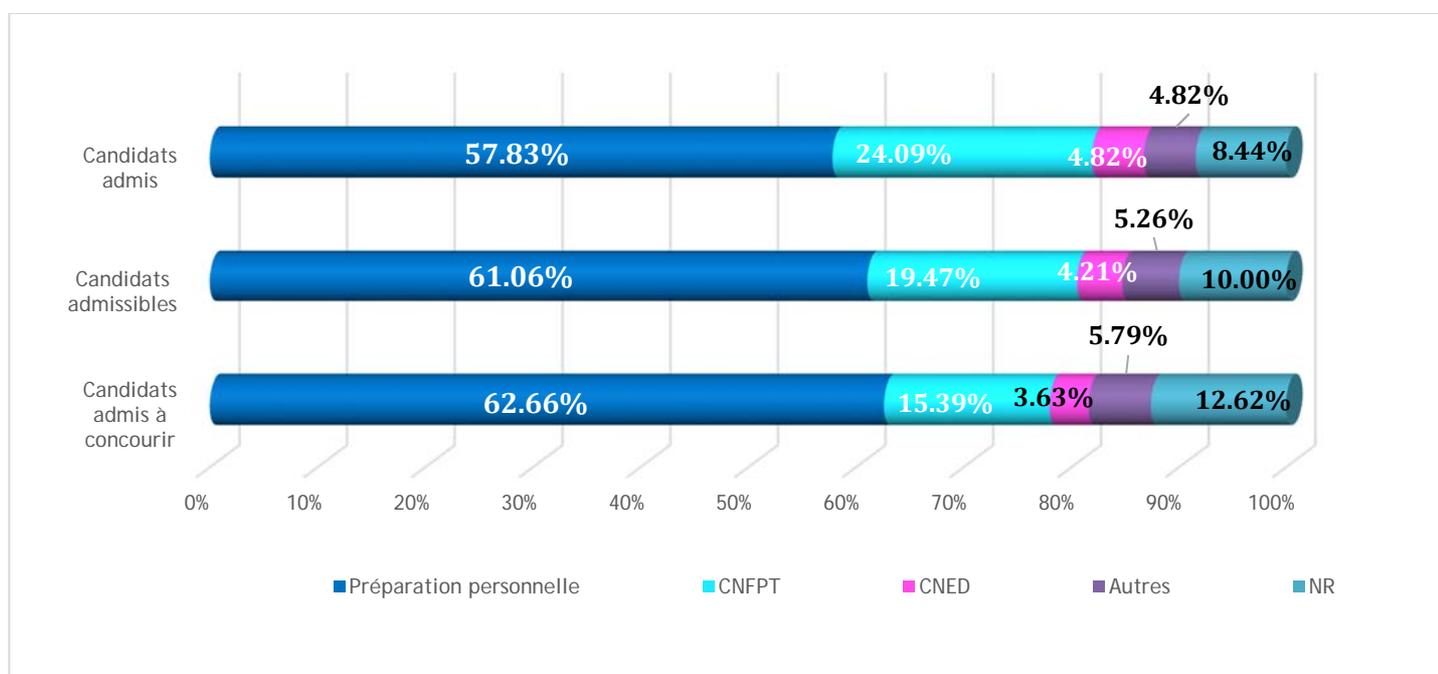
Soit 83 candidats admis.

E. Préparation à l'épreuve

En ce qui concerne la préparation au concours, les 83 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : **62 %**
- avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT : **26 %**
- avoir suivi une préparation aux épreuves par un autre organisme (IPAG, CNED, ...) : **8 %**

8.44 % n'ont pas renseigné le type de préparation suivi.



F. Niveau de diplôme des candidats admis

Les 83 candidats admis au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe 2013, ont déclaré détenir les niveaux de diplômes suivants :

- 32 candidats soit **38.55 %** de niveau 1 (bac+ 5)
- 40 candidats soit **48.20 %** de niveau 2 (bac + 3 à bac + 4)
- 10 candidats soit **12.05 %** de niveau 3 (bac + 2)
- 1 candidat soit **1.20 %** de niveau 4 (bac)
- 0 % de niveau BEPC, BEP, CAP ou sans diplôme

V. ANALYSE ET CONCLUSION

Les membres du jury institutionnel souhaitent souligner le bon déroulement de l'ensemble des épreuves de ce concours, organisé pour la première fois sous cette mouture depuis la réforme du cadre d'emplois.

Les écrits semblent avoir sélectionné les candidats, les correcteurs ayant fait remonter clairement des problématiques d'orthographe, de syntaxe et un manque de technicité dans les réponses apportées par certains candidats.

D'une façon générale, toutes spécialités confondues, le jury juge un meilleur niveau à l'oral qu'à l'écrit. En effet, les membres du jury note l'effort vérifiable des candidats à se présenter devant eux en ayant préparé sur le fond et la forme leur entretien. Les moyennes obtenues à cette épreuve démontrent d'ailleurs le niveau très honorable de ces candidats admissibles.

Les candidats non admis de cette session 2013 doivent donc persister dans cette démarche afin de concrétiser une future réussite.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 15 mai 2013

Sylvie ROBERT
Maire adjoint de Rennes